

CHARTRE ÉTHIQUE

Union de **Banques**
Arabes et Françaises

Juillet 2021

AVANT-PROPOS

Au-delà des prescriptions réglementaires, l'éthique s'impose comme une incontournable nécessité dans la gestion des courants d'affaires qui lient l'Union de Banques Arabes et Françaises (UBAF) à sa clientèle et à ses prestataires.

Le groupe UBAF applique un code de déontologie avec plusieurs objectifs : accroître la dimension durable et responsable de l'entreprise (RSE), offrir la meilleure qualité de service, se prémunir contre toute forme de fraude et de corruption.

Nos administrateurs et employés sont tous sensibilisés à notre code éthique qui est appliqué par chaque entité du groupe UBAF et intégré dans les procédures de contrôle interne. Vous trouverez dans ce document, la description de ses principaux axes.

ACCROÎTRE LA DIMENSION RSE

L'UBAF prend en compte les facteurs économiques, sociaux et environnementaux dans la mise en œuvre d'un large éventail de mesures, par exemple : l'alignement de la politique de rémunération sur les meilleures pratiques (comité des rémunérations, politique d'égalité salariale entre les femmes et les hommes¹), la promotion de la qualité de vie au travail (santé et sécurité, équilibre entre vie professionnelle et vie privée), la participation des salariés et le dialogue social, le développement de services et procédures intégrant les facteurs sociaux et environnementaux.

Le caractère responsable et durable de l'UBAF est inhérent à ses activités et à son organisation. Il se manifeste de la manière suivante :

- une spécialisation dans le financement de l'économie réelle,
- des activités centrées sur les pays émergents,
- des activités de finance éthique,
- un actionnaire principal (Crédit Agricole CIB) à la pointe de la RSE,
- des politiques opérationnelles restrictives pour certains sous-jacents (par exemple, énergies fossiles, énergie nucléaire, armement, minerais issus de zone de conflit),
- autres sujets : une diversité valorisée dans les recrutements, la protection des données personnelles, le label énergétique (bâtiment basse consommation, certification HQE®), le tri des déchets, etc.

L'UBAF se conforme, entre autres, au guide 2020 de la Banque Centrale Européenne sur les risques liés au climat et à l'environnement.

Dans tous les cas, l'UBAF opère à travers le monde dans le respect des droits fondamentaux.

¹ Pour consulter notre indice d'égalité femmes hommes, [cliquez ici](#).

ASSURER LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE

Toute décision et tout conseil lié à la réalisation des opérations met au centre l'intérêt du client.

L'UBAF se fixe en particulier pour objectifs :

- une excellente qualité de service (disponibilité, réactivité, cordialité, écoute des besoins des clients, information claire, précise, non trompeuse),
- des services adaptés aux nécessités de chaque opération (flexibilité),
- des services sécurisés (application des meilleures pratiques et normes internationales en matière de prévention de la fraude, de la corruption et des conflits d'intérêts, le maintien de la cyber sécurité et de la protection des données).

Toute information non publique transmise à l'UBAF par ses contreparties est protégée par le secret professionnel. Les données fournies aux fins d'une opération sont tenues confidentielles, que la transaction aboutisse ou non.

Concernant les données personnelles, l'UBAF respecte notamment le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD). Notre politique de protection des données personnelles est librement consultable en [cliquant ici](#).

En cas d'insatisfaction sur la qualité de nos services, vous pouvez nous contacter à tout moment via le formulaire de contact en [cliquant ici](#). Nous vous répondrons sous quelques jours.

PRÉVENIR CONTRE TOUTES LES FORMES DE FRAUDES

En tant que banque agréée et enregistrée en France sous le contrôle des superviseurs bancaires français et européens (ACPR, BCE), l'UBAF applique les normes les plus exigeantes. Des contrôles sont en place vis-à-vis des clients et prospects (KYC), des opérations, des fournisseurs (KYS) et des employés occupant une fonction sensible (KYE).

Les procédures internes et la déontologie de l'UBAF en matière de lutte contre la fraude mettent notamment l'accent sur :

- le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- la fraude fiscale,
- la corruption et les trafics d'influence² les conflits d'intérêts,
- les cadeaux et avantages,
- les autres types de fraudes (ingénierie sociale, arnaque au faux président, cybercriminalité, etc.).

Outre l'application de contrôles et la formation du personnel, les collaborateurs de l'UBAF doivent signaler sans délai à leur hiérarchie et/ou aux fonctions de contrôle interne, toute tentative de fraude et toute violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France³. Conformément à la réglementation, le salarié peut également saisir directement les pouvoirs publics en cas de tentative de fraude (whistleblowing).

² Pour consulter notre dispositif de lutte anti-corruption, [cliquez ici](#).

³ Notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et la Convention européenne des droits de l'homme.